

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **18 (1971)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

technique se trouvant au-dessus du bloc opératoire. Il faut enfin, pour que cet hôpital puisse fonctionner, des locaux pour loger le personnel, une cuisine, une buanderie, des magasins. Tous ces locaux se trouvent dans la partie ouest du bâtiment. Les travaux, commencés en janvier 1967, sont presque terminés. Le bloc opératoire est prêt à fonctionner, les salles de traitements et d'hospitalisation doivent encore être équipées.»

Association des chefs locaux du canton de Neuchâtel

Résumé des délibérations présenté par R. Olivier, chef local de la ville de Neuchâtel: «Les chefs locaux neuchâtelois se sont rendus à Boudry le 28 novembre pour tenir dans cette charmante petite ville leurs assises annuelles. Cette réunion a eu lieu en présence de Messieurs Walter, Conseiller communal de Boudry, Fernand Martin, président de l'association neuchâteloise de protec-

tion civile, Fernand Burri, chef de l'instruction, Denéréaz et Cuendet, délégués de l'association vaudoise. Le souvenir de John Perret, président dévoué et combien estimé, décédé au cours de l'année, a été évoqué. Puis l'association s'est donné un nouveau président en la personne de M. André Furrer, CL Marin. Messieurs Isenschmid, CL Auvernier, Fasnacht, CL Chaux-de-Fonds, Dubois, CL Couvet et Olivier, CL Neuchâtel, complètent ce comité. M. Marius Stragiotti, CL Peseux, qui quitte sa fonction pour raison d'âge, a été nommé membre honoraire. Les rapports traditionnels ayant été commentés puis acceptés, le programme d'activité pour 1971 fut mis sur pied. Des films ont ensuite été projetés: Fleurs et poissons morts, de l'OFPC et le film tourné à l'occasion du 50e anniversaire de la Fédération cantonale neuchâteloise des sapeurs-pompiers. Ces deux documents furent accueillis avec beaucoup de faveur. Pour terminer, l'Autorité boudryenne nous ayant fait l'honneur — et le plaisir

— de nous inviter à déguster un excellent vin d'honneur au Château de Boudry, nous avons pu remarquer que nos deux collègues vaudois paraissent apprécier le «Neuchâtel» Courtoisie? Diplomatie? Nous préférons penser que ce sont tout simplement deux connaisseurs!»

Canton de Vaud

Exposition PC dans les Grands-magasins Innovation

Lorsque paraîtront ces lignes l'exposition mise sur pied par l'Association cantonale vaudoise USPC dans les Grands-Magasins Innovation — de Lausanne — qui ont montré là une grande compréhension — sera sur le point de fermer ses portes, et nous osons croire qu'elle aura permis à de nombreuses personnes de connaître les divers aspects de la protection civile. Et bien sûr que nous en reparterons en détail dans le prochain numéro. J. Chevalier

Concours sur la Protection civile destiné à la jeunesse

Un concours destiné à la jeunesse a été organisé pour la première fois à l'occasion de l'Exposition de la Protection civile dans les Grands Magasins Innovation S. A. à Lausanne. Il devait permettre de procéder à un sondage sur l'intérêt des jeunes pour la protection civile. Le texte suivant a été remis aux jeunes visiteurs de cette exposition:

A tous les jeunes gens et jeunes filles de 10 à 16 ans Grand concours

organisé, à votre intention, à l'occasion de l'Exposition «La protection civile nous concerne tous» au 1er étage de l'Innovation. Ce concours comprend cinq questions auxquelles il vous sera facile de répondre lorsque vous aurez visité l'exposition. Plus de 100 prix récompenseront les gagnants:

- En bons d'achat 1er prix Fr. 200.—
 - 2ème prix Fr. 100.—
 - 3ème prix Fr. 50.—
- et 100 pharmacies de poche, valeur Fr. 17.—.

Seront gagnants ceux et celles qui auront répondu juste aux cinq questions et qui auront donné, en réponse subsidiaire, le chiffre se rapprochant le plus du nombre réel de participants. Les résultats du concours seront publiés dans la Feuille d'Avis de Lausanne du lundi 25 janvier 1971, sous la rubrique «Carnet de la semaine de l'Innovation». Les lauréats seront, en outre, avisés personnellement. Il ne pourra être accepté qu'une seule réponse par personne, sous peine d'élimination. Les décisions du jury seront sans appel. Votre bulletin de concours devra être déposé, au plus tard le samedi 16 janvier 1971 à 17 heures dans le boîte aux lettres jaune, au service Information de l'Exposition de la protection civile.

Bulletin de concours

Questions:

1. Quelle est la durée du cours d'introduction dans la protection civile?
Réponse:

Jugendwettbewerb über Zivilschutz

Im Rahmen der Zivilschutz-Ausstellung bei den Grands Magasins Innovation S. A. in Lausanne wurde erstmals auch ein Jugendwettbewerb durchgeführt. Es handelt sich dabei um einen Versuch zur Sammlung von Erfahrungen. In der Ausstellung wurde den Jugendlichen folgender Text abgegeben:

2. Dans quels services les femmes peuvent-elles être incorporées?
Réponse:
3. Combien de services comprend l'organisme local de protection?
Réponse:
4. Depuis quel âge jeunes gens et jeunes filles peuvent-ils s'engager volontairement dans la protection civile?
Réponse:
5. Que signifie l'abréviation GI utilisée dans l'organisation de la protection civile?
Réponse:
6. Question subsidiaire pour désigner les gagnants: Combien, à votre avis, y aura-t-il de participants à ce concours?
Réponse:

Nom _____

Prénom _____

Année de naissance _____

Ecole _____

Adresse _____

Localité _____

**Exposition protection civile
Grands Magasins Innovation S. A., Lausanne**